«Valérie Létard - «Face à une réforme inaboutie, laissons toutes les options d'avenir de la région Nord-Pas-de-Calais ouvertes»»

29/10/2014

Projet de loi Délimitation des régions
Valérie LETARD, Sénatrice du Nord «Face à une réforme inaboutie, laissons toutes les options d'avenir de la région Nord-Pas-de-Calais ouvertes»

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Sénat va entamer aujourd'hui l'examen en deuxième lecture du projet de loi relatif à la délimitation des régions qui devrait proposer une nouvelle carte régionale. Valérie Létard, sénatrice UDI-UC du Nord a déposé un amendement, afin de revenir à la carte initiale du projet de loi, dans laquelle la région Nord-Pas-de-Calais reste une région autonome.

La Sénatrice du Nord rappelle l'esprit premier du texte à savoir renforcer l'échelon régional en donnant aux régions une « taille critique sur le plan géographique, démographique et économique ». Valérie Létard estime ainsi que la situation de la région Nord-Pas-de-Calais, avec la densité de population la plus élevée de France hors Ile de France et sa situation géographique tournée vers les pays du Nord de l'Europe, ne justifie pas la nécessité d'un regroupement.

Valérie Létard estime également que débattre d'une carte régionale sans avoir déterminé au préalable quels objectifs et quels moyens cette réforme vise à atteindre, ce n'est pas prendre les choses par le bon bout. Quel projet, quelle communauté de destin voulons-nous pour notre région ? La question n'est pas posée. Les regroupements opérés au fil des débats parlementaires laissent l'impression désagréable de décisions prises sur un coin de table sans évaluation ni études d'impact.

Dans l'ignorance de la manière dont les futures régions pourront fonctionner et sans aucune visibilité sur les mécanismes de péréquation redéfinis ultérieurement, elle se refuse à modifier à l'aveugle le périmètre de sa région.

Elle souhaite aussi préserver la réflexion sur l'avenir de la région Nord-Pas-de-Calais, en laissant ouverte la possibilité d'une fusion des trois collectivités existantes, région et conseils départementaux, à l'image de ce qui est envisagé pour la région Alsace.

L'amendement sera examiné au Sénat demain lors de la discussion de l'article 1er du projet de loi.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC